

LE GRAND CHAMBOULEMENT

Nul prophète n'aurait pu imaginer en ce début d'année 2020 que le monde allait connaître, à cause d'un virus, la fin d'un certain système, le début d'une ère nouvelle et enfin, de façon temporaire espérons-le, une période d'arrêt total, ou quasi-total, des activités qui faisaient jusqu'à maintenant avancer l'humanité.

Avant de penser à un autre monde qui nous attend dans les mois ou années à venir, revenons un instant sur la FINANCIÈRE D'UZÈS et ses collaborateurs qui ont assuré, dès le 16 mars, la continuité des relations avec leurs clients.

Grâce à la digitalisation mise en place à la FINANCIÈRE D'UZÈS depuis maintenant un certain temps, nous avons pu installer, en quelques heures dans le cadre du Plan de Continuité des Activités, l'ensemble du personnel en télétravail en étant opérationnel à 98% et cela en étroite relation avec les autorités de tutelle. Nous sommes fiers de ce résultat qui aura permis d'assurer, sans rupture, les opérations que vous nous confiez dont les ouvertures de comptes et cela dans une période qui a entraîné de fortes variations sur les marchés.

La dernière quinzaine de mars aura vu un niveau d'activité important sur les marchés qui s'est traduit dans un premier temps par une baisse conséquente des cours suivi d'une période de reprise. Cette crise, contrairement aux précédentes, n'aura pas été marquée par un manque de liquidités qui risquait de mettre à mal le système bancaire.

Pour l'instant, il faut reconnaître qu'un certain nombre de valeurs, hélas pas toutes, que nous recommandions habituellement parce qu'elles reposent sur des critères de sélection rigoureux, n'ont pas réagi trop fortement. Toutefois il faudra attendre le mois de juillet pour connaître les résultats du second trimestre et mesurer, en termes de chiffres d'affaires, de rentabilité et de modèle économique, les conséquences sur leurs valorisations. Nous vous assurons que nous suivons tout cela de près grâce aux relations quasi permanentes que nous entretenons avec les chefs d'entreprise et leurs équipes. Nous communiquerons et nous agirons dès que possible sur les premières leçons de cette situation.

Nous pouvons constater quelques points positifs de la période que nous venons de connaître :

- Une très grande réactivité de la plupart des acteurs économiques,
- Une action concertée des banques centrales,
- Un retour de la politique économique commune Européenne sur des sujets concrets (Enfin ?)

Comme dans chaque crise, il y a hélas des victimes (faillite d'entreprises, chômage, précarité, pauvreté...), mais en même temps un certain nombre de schémas, d'habitudes seront remis en cause et de là, pourrait alors déboucher un monde plus réactif, moins sclérosé, moins administratif, moins technocratique.

Nous pensons quant à nous que de nombreuses opportunités d'investissement vont s'offrir et alors plus que jamais, le bon sens, l'analyse, la sagesse reprendront leur droit et seront créateurs de valeurs.



DOMINIQUE GOIRAND
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
FINANCIÈRE D'UZÈS



BRUNO PIERARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
FINANCIÈRE D'UZÈS



PHILIPPE JUILLARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
FINANCIÈRE D'UZÈS

INDICES depuis le 1^{er} janvier 2019

CAC 40 - 25,65%



SP 500 - 8,52%



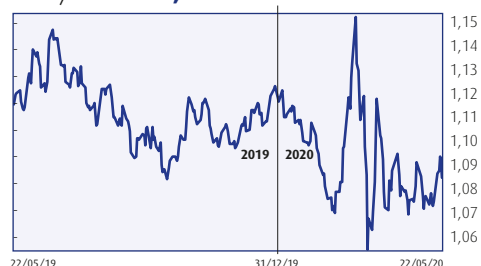
NIKKEI 225 - 13,82%



PÉTROLE WTI (N.Y.) - 45,17%



EUR/USD - 2,77%



LES MARCHÉS DE TAUX



CLAIRE REYNIER
ACTUAIRE

Marché monétaire

L'ensemble des banques centrales a agi ces derniers temps afin d'aider les économies à ne pas sombrer dans

la récession suite aux conséquences du coronavirus. Aux États-Unis, la FED, après avoir baissé ses taux d'intervention par trois fois en 2019, a de nouveau réduit par 2 fois ses taux directeurs en mars 2020 (-0,5% début d'année puis -1% mi-mars, désormais compris entre 0%-0,25%). Ces baisses surprises et rapprochées, illustrant les craintes de la FED d'un probable ralentissement de l'activité, ont inquiété les marchés financiers qui ont fortement chuté en mars. La BCE, quant à elle, déjà à -0,5% depuis septembre, n'a pas modifié ses taux récemment, les jugeant déjà très bas. Elle a cependant mis en place des mesures de soutien pour les banques et augmenté ses achats d'actifs pour faire face aux conséquences du confinement dans les différents pays de la zone euro en mars.

Marché obligataire

Les taux longs ont été volatiles depuis le début de l'année, en lien avec l'évolution de la pandémie et les mesures de confinement. Après des hausses de taux au dernier trimestre 2019 à la faveur d'une amélioration du climat économique mondial, les taux des emprunts d'État ont décroché au 1^{er} trimestre 2020 avec les craintes du marché sur la crise sanitaire et la recherche de sécurité par des investisseurs, pour toucher un plus bas début mars, avant une lente remontée. Mi-mai, le taux à 10 ans américain se situait à 0,68% (contre 1,92% fin décembre et des plus bas touchés aux environs de 0,5%), le Bund allemand à -0,5% (contre -0,19% fin 2019 et des plus bas touchés vers -0,9%) et l'OAT française à -0,04% (contre +0,11% fin décembre).

LES MARCHÉS ACTIONS



CATHERINE VIAL
ANALYSTE FINANCIER

Mi-mai, le bilan du Covid 19 comptait plus de 4 millions de cas déclarés et 300 000 décès recensés dans plus de 195 pays. En Chine, dès le mois de février puis un peu partout dans le monde, la situation a conduit à la mise en place de **strictes mesures de confinement**, quarantaine, fermetures de sites, limitation des déplacements.... S'en est suivie une chute brutale de la production, de -20% et jusqu'à -35%, selon les pays. **L'impact instantané sur la croissance est important** : chaque semaine de confinement a réduit le PIB d'au moins un demi-point de pourcentage ; chaque mois de confinement a réduit directement le PIB de -2% à -3%. Il était attendu une croissance du PIB de +3% dans le monde avant la crise sanitaire. **Il devient inévitable qu'il y ait une récession dans la plupart des grands pays en 2020.**

Le confinement a été soudain et d'une grande brutalité. **Le déconfinement sera très progressif.** Il y aura des délais et des coûts de remise en route des usines, des coûts de formation, des coûts d'équipements et de distanciation physique. **Aussi longtemps qu'un traitement ne sera pas disponible, le niveau d'incertitude va rester élevé** et entraîner des reports de dépenses de consommation et d'investissement. **Mais le pire n'est jamais certain.** D'abord, nombreux sont les secteurs à démontrer la bonne résilience de leur activité, non seulement le secteur

de la Santé (avec l'opportunité de la découverte de traitements/vaccin du Covid), la Distribution alimentaire, la Tech/GAFAM mais aussi les Énergies renouvelables ou les Télécoms. Ensuite, et on le constate depuis quelques semaines en Chine, la réouverture des sites de production se traduit par un fort rebond de la production. Surtout, se mettent en place de colossaux plans de soutien et de relance de l'économie avec un seul et même objectif : soutenir l'offre et la demande en prévision de la phase de rebond et faire en sorte que ni l'économie réelle, ni les banques, ni les marchés ne manquent de liquidités.

“ L'ampleur de la reprise va être largement déterminée par la durée des perturbations ”

Dans la panique générale, les marchés se sont brutalement effondrés avant de rebondir en avril. A ce stade, il est encore un peu tôt pour préjuger de la suite. Les publications du deuxième trimestre vont être mauvaises mais il y a de fortes chances pour qu'avril traduise un point bas d'activité. Dans tous les cas, **l'ampleur de la reprise va être largement déterminée par la durée des perturbations**, par le rythme et les modalités des plans de déconfinements.

Les obligations corporates les moins bien notées subissent la baisse des marchés et le report des investisseurs vers la qualité («fly to quality») : **l'écart de rendement entre les obligations corporates et les emprunts d'État**

5 ans est monté à plus de 7% en mars contre 2,20 % fin 2019 ! Il a entamé sa décrue depuis mi-mars et atteint mi-mai 5%, ce qui est encore important et le signe d'une crainte persistante sur les marchés du crédit. ■

CONSEILS D'INVESTISSEMENT

PRODUITS STRUCTURÉS

Dans un contexte de taux d'intérêts proches de 0% et de marchés d'actions compliqués, la situation s'étant sensiblement dégradée avec l'épidémie de Covid-19 et l'arrêt d'une partie de l'économie pendant deux mois, les placements structurés de rendement offrent une bonne alternative permettant de bénéficier de coupons périodiques attractifs, tout en réduisant le risque lié à l'exposition du marché des actions.

A ce jour, pour faire face à l'impact économique du confinement, nombre d'entreprises ont décidé de supprimer leur dividende (37% des entreprises du CAC), ou de le réduire en moyenne de 50% (35% des entreprises du CAC) : les placements structurés continuent à jouer leur rôle de moteur de distribution de revenus.

C'est pourquoi nous avons souhaité proposer ce type de placements à nos clients dont certains peuvent vouloir **des placements plus sécurisés pour diminuer le risque ou bien pour obtenir des rendements réguliers et performants.**

À partir d'une de nos émissions, nous vous proposons de vous en décrire le fonctionnement à l'échéance :

Bouygues 60 mois 11.03% l'an avec protections 40%

- > Si le produit n'a pas encore été remboursé par anticipation, il arrive à échéance.
- > Si le cours de l'action a perdu plus de 40% : l'investisseur subit une perte égale à celle qu'aurait subie un investisseur ayant investi directement sur le titre.
- > Si l'action Bouygues n'a pas baissé de plus de 40% : le capital est remboursé, plus un gain de 55.15%* (11.03% par an). Vous gagnez donc 55.15%* même si l'action Bouygues a fait -15%, -25% ou -35%...

Nos constructions permettent de bénéficier de rendement servis au mois, au trimestre, au semestre et à l'année. La maturité des placements selon les conditions de marché va de 2 ans à 5 ans. Nos placements sur mesure bénéficient pendant toute leur durée de vie d'une protection de la rémunération + un effet mémoire, ainsi qu'une protection du capital à la maturité. Ils peuvent se voir aussi remboursés par anticipation avant maturité, ce qui contribue à la réduction de l'exposition au risque des marchés.

Votre gérant se tient à votre disposition pour échanger sur ces opportunités de placements.



PIERRE CHARDON
GESTION OPTIMISÉE

Nos dernières émissions

	24 mois 16.12% Protections 35%
	60 mois 19.20% Protections 35%
	36 mois 7.87% Protections 35%
	36 mois 8.66% Protections 35%
	60 mois 7.60% Protections 30%
	27 mois 11.82% Protections 50%
	15 mois 4.70% Protections 50%

L'ACTUALITÉ DES FCP

Code ISIN	Nom et catégorie du fonds	Profil de risque	Valorisation 22/05/2020	Performance 1 ^{er} janvier	Performance 1 an	Performance 3 ans	Performance 5 ans
FR0010346817	WWW Perf Actions Zone Euro	6/7	197,39€	- 3,22%	+ 3,61%	- 5,59%	+ 44,79%
FR0007049119	Ampelopsis Equilibre Multigestion	4/7	1 399,77€	- 1,93%	+ 1,56%	- 13,96%	+ 6,49%

Le portefeuille des OPC est soumis aux fluctuations des marchés, les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.

Focus / FCP



JEAN-FRANÇOIS
WEILL
GÉRANT DU FONDS

WWWPERF est un fonds PEA investi dans les actions des pays de la zone euro. Il a démontré la qualité de sa gestion en présentant une croissance annuelle moyenne sur 10 ans de +8,26% alors que son indice de référence, l'Eurostoxx 50 dividendes réinvestis ne progresse que de +3,96%. Au 18 mai, depuis le début de l'année, il baisse de -3,86% alors que l'Eurostoxx 50 NR chute de -21,44%. Ces 5 derniers mois se caractérisent par l'arrêt de l'économie mondiale suite à la pandémie du Covid 19. Les bourses ont chuté puis ont progressivement remontées en fonction des annonces des divers plans de soutien.

Dans un premier temps, WWWPERF a protégé les porteurs du fonds en augmentant sa trésorerie jusqu'à près de 18% tout en achetant des puts warrants sur indices qui ont permis de couvrir partiellement le portefeuille contre la baisse à hauteur de 45%. Puis dans un deuxième temps, une grande partie de puts warrants ont été cédés avec forts bénéfices et plus de la moitié de la trésorerie a été replacée sur les marchés permettant ainsi une forte restructuration de la composition du portefeuille.

Les secteurs qui vont sortir par le haut et démontrer leur force dans les prochains mois, ont été renforcés comme la santé (médicaments, laboratoires d'analyses, matériels pour les soins médicaux), les télécoms, l'internet, la gestion de la data et du cloud, la sécurité des réseaux, la technologie...

C'est ainsi que WWWPERF cherche en permanence à bien se positionner par rapport aux marchés, cela est son ADN.

Pour suivre nos OPC, nous vous invitons à consulter notre site : www.finuzes.fr

RENONCIATION AU BÉNÉFICE D'UNE ASSURANCE-VIE QUELLES CONSÉQUENCES EN L'ABSENCE DE STIPULATION PRÉCISE DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE ?



PATRICK PRUGNAUD
INGÉNIEUR
PATRIMONIAL
DIPLOMÉ NOTAIRE

Aujourd'hui, l'espérance de vie augmente et il n'est plus rare qu'un enfant préfère renoncer à la succession de ses parents ou/et au bénéfice d'un contrat d'assurance-vie afin de favoriser ses propres enfants, un frère ou une sœur. Mais, la clause bénéficiaire d'une assurance-vie n'obéit pas aux règles du Code civil engendrant diverses conséquences souvent imprévues.

Ainsi, la renonciation ne peut être partielle. Le renonçant ne peut désigner un bénéficiaire. Et à défaut d'avoir de bénéficiaire identifiable, le contrat tombe dans la succession, perdant tous les avantages fiscaux de l'assurance-vie.

QUE SE PASSE-T-IL SI UN BÉNÉFICIAIRE VEUT FAVORISER SES ENFANTS ?

Souvent la clause bénéficiaire est : « mes enfants, vivants ou représentés ». Ici, le renonçant verra sa part attribuée non à ses descendants, comme pour la succession, mais aux bénéficiaires de même rang (ses frères et sœurs). La représentation est inopérante en dehors du précède du bénéficiaire.

Autre stipulation courante : « mes héritiers ». Qu'en est-il, si le souscripteur a :

UN FILS AYANT LUI-MÊME DES ENFANTS ?

> Si le fils renonce au bénéfice du contrat et à la succession : la notion d'héritier au sens successoral du terme pourra, a priori, s'appliquer : ayant renoncé également à la succession, il n'est pas héritier mais ses propres enfants le sont et bénéficient du contrat avec tous ses avantages fiscaux

⚠ La notion « d'héritier » stipulée dans un contrat d'assurance-vie n'est pas forcément celle du Code civil : un héritier pourra être un légataire universel conformément à la volonté tacite du souscripteur !

> Si le fils renonce au bénéfice du contrat mais accepte la succession : ses propres enfants ne seront pas héritiers suivant ici le droit successoral. À défaut de bénéficiaire, l'enfant recevra le capital de l'assurance-vie mais par succession avec ses conséquences fiscales

UN FILS ET UNE FILLE RENONÇANTE AYANT ELLE-MÊME DES ENFANTS ?

Ici, stipuler « mes héritiers » plutôt que « mes enfants » peut être plus protecteur :

> Si la fille a également renoncé à la succession : sa part n'ira pas à son frère, pourtant bénéficiaire de même rang, mais à ses propres enfants

> Si elle a accepté la succession : sa part, à défaut de bénéficiaire, tombera dans la succession et sera partagée entre elle et son frère (la sœur recevant donc $\frac{1}{4}$ du contrat, le frère les $\frac{3}{4}$), le tout en ayant perdu tous les avantages fiscaux de l'assurance-vie

⚠ La clause rédigée par acte notarié a pu être requalifiée en testament faisant perdre tous les avantages du bénéfice d'un contrat d'assurance-vie. Ainsi, le souscripteur doit être le rédacteur quitte à se faire guider par un Conseil.

Notre Conseil : La rédaction d'une clause bénéficiaire doit donc être particulièrement minutieuse et prévoir précisément les cas de renonciation.

Outre votre notaire, nous pouvons vous aider dans cette rédaction.



PARIS

13 rue d'Uzès - 75002 PARIS - Tél. : 01 45 08 96 40

LYON

9, rue Grenette - 69289 LYON CEDEX 02 - Tél. : 04 78 42 51 18

CANNES

37, rue d'Antibes - 06400 CANNES - Tél. : 04 97 06 66 40

SAINT-ETIENNE

4, place Jean-Jaures - 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. : 04 77 38 70 04

ANNECY

5, avenue du Pré-Félin - Annecy-le-Vieux - 74000 ANNECY - Tél. : 04 50 66 50 50

LILLE

11, rue Jean Roisin - 59800 LILLE - Tél. : 03 28 04 05 15

Avertissement : Entreprise d'investissement agréée par le CECEI le 25 juillet 1997 (Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement de la Banque de France) et par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), la FINANCIÈRE D'UZÈS est également membre d'Euronext. La FINANCIÈRE D'UZÈS relève des autorités compétentes que sont l'AMF et l'ACPR. Les informations contenues dans ce document ont été puisées aux meilleures sources mais ne sauraient entraîner notre responsabilité. Par ailleurs, La FINANCIÈRE D'UZÈS est organisée de manière à assurer l'indépendance de l'analyste ainsi que la gestion et la prévention des éventuels conflits d'intérêt.